



COMMUNE DE CHOISY

CONSEIL MUNICIPAL
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT N°2026-18

L'an deux mil vingt-six, le 30 mars à 20 heures 00 minute le Conseil municipal de la Commune de Choisy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DIZIER, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 24 mars 2026

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 24 mars 2026

Membres en exercice : 19

Présents : 18

François DIZIER, Sylvie AUROY, Jacqueline CECCON, DESSEIGNE Simon, Clément FOUQUE, Anne-Laure FRANCOZ, Killian L'HOMME, Cyril MASSON, Xavière MICHELOT, Olivier MIGUET, Gwennaëlle ALEXANDRE, Aurore MOSSIERE, Cédric REGLI, Marion SAGNOL MOUSSET, Yves GUILLOTTE, Jacqueline PECORARO, Catherine LAVOREL, Michel SOCCQUET-CLERC

Absents ayant donné pouvoir : 1

Andréas HANDLBAUER à François DIZIER

Absents sans pouvoir : 00

Nombre de suffrages exprimés : 19

Secrétaire de séance : Cédric REGLI

Délibération n°2026- 18 : Désignation des délégués au SIESS

Monsieur François DIZIER, Maire et rapporteur, rappelle que

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel (S.I.E.S.S.), et notamment son article n° 5 déterminant le nombre et la répartition des délégués,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du S.I.E.S.S.,

Dans le cadre de son adhésion au Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Services de Seyssel (SIESS), établissement public de coopération intercommunale regroupant 36 communes, la commune participe à une structure mutualisée compétente en matière d'énergie.

Le SIESS exerce des missions relatives à l'organisation du service public de distribution d'électricité, à la gestion et au développement des réseaux électriques, ainsi qu'à l'éclairage public. À ce titre, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux, il réalise leur entretien, leur modernisation et leur développement, il veille au bon fonctionnement des infrastructures et il accompagne les communes dans leurs projets d'aménagement pour améliorer la performance énergétique et maîtriser les consommations.

La commune est ainsi liée au SIESS pour la gestion de ces services essentiels et participe à ses décisions par l'intermédiaire de représentants au sein du comité syndical.

Il convient en conséquence de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant appelés à représenter la commune au sein du SIESS.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le



S²LO

ID : 074-217400761-20260330-DEL2026_18-DE

- **DÉCIDE** de désigner :
- Monsieur Yves GUILLOTTE en qualité de délégué titulaire ;
 - Monsieur Cédric REGLI en qualité de délégué suppléant.


Fait et délibéré à Choisy, le 30 mars 2026
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

François DIZIER

Le secrétaire de séance,




Cédric REGLI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.